



RÈGLEMENT DES TROPHÉES DE LA E-SANTÉ

Le concours de l'innovation en e-santé

Les **Trophées de la e-santé** soutiennent le développement des dernières innovations numériques en santé au bénéfice de notre société. Ils ont pour vocation d'encourager l'innovation, de favoriser l'intégration de solutions, d'applications et d'objets dans le monde de la santé et de favoriser les usages du numérique dans les systèmes de santé, du soin, de l'autonomie et du bien-être par le plus grand nombre. Les trophées de la e-santé sont un véritable accélérateur de développement.

Organisés par Castres-Mazamet Technopole, les **Trophées de la e-santé** se dérouleront durant [l'Université de la e-santé](#) qui se tiendra à Castres les 18 et 19 Novembre 2026 au sein de l'école ISIS (ingénieur système d'information santé) à Castres.

La présentation des projets se tiendra **mercredi 18 Novembre de 08h30 à 10h30**.

Ce concours est l'occasion pour les candidats de bénéficier d'une visibilité et d'opportunités commerciales au niveau national.

Art.1.....Le concours.....	P1-2
Art 2.....Le calendrier	P2
Art 3.....Les catégories	P2-4
Art 4.....Les modalités de participation	P4
Art 5.....Les candidatures	P4
Art 6.....Les critères d'éligibilité et d'évaluation - sélection des finalistes	P5
Art 7.....Le jury	P6
Art 8.....Les auditions des finalistes	P7
Art 9.....La remise des prix	P7
Art 10.....Les privilèges.....	P7
Art 11.....L'engagement des candidats	P8
Art 12.....La protection des données personnelles.....	P8

ARTICLE 1 : LE CONCOURS

Le concours les **Trophées de la e-santé** est ouvert à l'ensemble des acteurs ayant un projet innovant dans le domaine de la e-santé : établissements de santé, professionnels de santé, associations de patients et d'aidants, acteurs de la protection sociale, entreprises du secteur des technologies et de la santé, chercheurs, enseignants, étudiants ...

Par « projet », il est entendu toute solution technologique ou de service, en cours de développement, en cours d'expérimentation ou ayant fait l'objet d'une [mise sur le marché à partir de Janvier 2024](#).

Par « innovant », il est entendu tout produit ou procédé ou service nouveau ou significativement amélioré par rapport à ceux précédemment élaborés.

Ce concours fait l'objet d'un règlement spécifique et n'est soumis à aucune obligation d'achat ni à aucun frais de gestion de dossier.

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude SCP OLIVIER VERGÉ– Huissiers de justice, 7 place Roumive, 81 100 Castres ; il est librement consultable à cette étude sur leur site <http://aribaut-associes.fr/jeuxconcours.php> ainsi que sur celui de l'évènement : www.universite-esante.com.

ARTICLE 2 : LE CALENDRIER

- **25 Août 2026** : ouverture des candidatures
- **30 septembre 2026 à minuit** : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- **20 Octobre 2026** : annonce des finalistes sélectionnés
- **10 Novembre 2026** : envoi de la présentation du projet finaliste à l'organisateur
- **18 - 19 Novembre 2026** : présentation orale des finalistes, délibération du jury et remise des prix

Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisateur du concours des **Trophées de la e-santé** est contraint de modifier ce calendrier, l'information sera publiée sur le site www.universite-esante.com, sur lequel les candidats sont invités à se rendre régulièrement.

ARTICLE 3 : LES CATEGORIES

Les **Trophées de la e-santé** sont organisés en 4 catégories et 2 prix spéciaux.

Un même projet peut être présenté dans 2 catégories au maximum.

- **Catégorie « Patients »**

Ce trophée récompense les innovations améliorant l'implication et la qualité de vie des patients (Information, accueil, accompagnement, écoute, ouverture sur la ville, conditions de vie lors d'un séjour...) ou leur prise en charge médicale au sens large en établissement ou à domicile (HAD, outils de suivi à domicile...).

- **Catégorie « Structures de soin et Professionnels de santé »**

Ce trophée récompense :

- les innovations améliorant, facilitant l'exercice des professions (administratif, organisation, ressources humaines) ou améliorant, facilitant la prise en charge de leur patient.
- les innovations à destination des structures et des établissements prenant en charge des personnes dans le domaine médical ou médico-social en établissement ou à domicile.

- les innovations créées, développées en interne par ces structures et établissements.

Précisions :

- *Dans cette catégorie, l'innovation est à destination du professionnel et ou de la structure de soin.*
- *Par structures de soin nous entendons les hôpitaux, cliniques, structures prenant en charge les hospitalisations à domicile, les établissements médico-sociaux (EHPAD, USLD, SSIAD, SPASAD, SAAD...) ainsi que les résidences autonomes.*

- **Catégorie « traitement, valorisation et sécurisation des données de santé »**

Ce trophée récompense les innovations dans le domaine du traitement de la donnée et de sa sécurisation à travers l'Intelligence Artificielle, le calcul de haute performance ou le big data...

Précision :

Ce trophée concerne :

- *Les systèmes informatiques de traitement de (grand) volume de données afin d'apporter des éléments d'aide à la décision, d'apprentissage et de raisonnement, de compréhension et de prédiction et d'anticipation en matière de santé (santé publique, décision clinique, thérapeutique...);*
- *Les systèmes relatifs au traitement des connaissances et au raisonnement, dans le but de permettre à une machine d'exécuter des fonctions normalement associées à l'intelligence humaine : compréhension, raisonnement, dialogue, adaptation, apprentissage... dans le domaine de la santé.*
- *Les solutions de cyber sécurité destinées aux structures de santé afin de se prémunir :*
 - *Des mises à l'arrêt du système d'information*
 - *Des risques de perte ou de vol des données des patients*
 - *Des déprogrammations ou reports des interventions chirurgicales*
 - *Des réorientations des urgences vers d'autres centres hospitaliers*
 - *Des services de soins dégradés*

Dans ce dernier domaine, les solutions attendues devront permettre de renforcer la sécurité des systèmes d'informations sans omettre la sensibilisation et la formation des professionnelles vis-à-vis des bonnes pratiques.

- **Catégorie « Prévention, bien-être et bien vieillir »**

Ce trophée récompense les innovations numériques en matière de prévention impliquant notamment l'ensemble des actions, des attitudes et comportements qui tendent à éviter la survenue de maladies ou de traumatismes ou à maintenir et à améliorer la santé.

Les solutions attendues pourront contribuer à la fois à :

- la prévention primaire en diminuant l'incidence d'une maladie dans une population et à donc réduire, autant que faire se peut les risques d'apparition de nouveaux cas.
- La prévention secondaire en diminuant la prévalence d'une maladie dans une population.
- La prévention tertiaire en diminuant la prévalence des incapacités chroniques ou des récidives dans une population et de réduire les complications, invalidités ou rechutes consécutives à la maladie.

Ici seront attendues des innovations telles que :

- Les dispositifs médicaux numériques utilisés dans le cadre d'un suivi médical
- les innovations à destination du grand public : coaching sport, nutrition, relaxation, sommeil... outils de quantified self... (liste non exhaustive)
- les services digitaux destinés à préserver l'autonomie et le maintien à domicile
- les outils et innovations améliorant la qualité de vie des personnes âgées et/ou en situation de handicap ainsi qu'à destination des structures / établissements prenant en charge des personnes en situation de handicap y compris au domicile.

2 prix spéciaux seront également remis :

- Le **Grand Prix** du Jury ;
- Le **Trophée des internautes** (le meilleur projet candidat issu du vote en ligne avant les auditions)

L'organisateur se réserve le droit de créer une nouvelle catégorie voire plus si l'opportunité se présentait.

ARTICLE 4 : LES MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au concours des **Trophées de la e-santé** est totalement gratuite.

Peuvent participer à ce concours toute personne physique ou morale en France ou à l'international : société, association, collectivité publique, administration, ONG, établissement de recherche, établissement d'enseignement, professionnels de santé, étudiants ...

Les lauréats des précédentes éditions des **Trophées de la e-santé** ne peuvent pas concourir pour un projet identique ou similaire, excepté si le projet a fait l'objet de nouvelles innovations. Le cas échéant il est recommandé de prendre contact avec l'organisation pour valider que les innovations sont suffisantes pour candidater.

Le candidat peut sélectionner au maximum 2 catégories pour déposer son projet.

ARTICLE 5 : LES CANDIDATURES

Le dossier de candidature

Disponible en téléchargement sur le site www.universite-esante.com sous format powerpoint, il doit être accompagné du logo du projet ou de l'entreprise.

Tout dossier doit être retourné dûment complété par e-mail à l'adresse suivante : trophees@universite-esante.com, avant le 30 septembre 2026, minuit.

Validation des dossiers de candidature

Les dossiers seront étudiés par le jury du concours.

Les dossiers doivent comporter l'intégralité des pièces justificatives demandées.

Ils doivent impérativement respecter les consignes quant au nombre de caractères autorisés pour les réponses, à défaut ils seront considérés comme inéligibles.

Tout dossier incomplet ou illisible sera rejeté.

ARTICLE 6 : LES CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION - LA SELECTION DES FINALISTES

Les critères

Pour rappel, par « projet », il est entendu toute solution technologique ou de service, en cours d'étude ou ayant fait l'objet d'une mise sur le marché à partir de janvier 2024.

Au moment de la présélection par le jury, chaque dossier sera noté sur la base de 6 axes d'évaluation suivants ; **une note de 0 à 5** sera attribuée pour chacun de ces axes (5 étant la meilleure note) :

Axe 1 – Impact de la problématique traitée et connaissance du marché

L'évaluation portera sur :

- la description précise du besoin que votre solution traite,
- votre bonne connaissance des chiffres clés de votre marché.

Axe 2 – Concurrence, lacunes par rapport aux attentes du marché et éléments différenciant de votre innovation

L'évaluation portera sur :

- votre capacité d'analyse de la concurrence,
- l'identification des critères clés de comparaison,
- la force de vos éléments de différenciation.

Axe 3 –Description de l'innovation et Proposition de valeur

L'évaluation portera sur :

- la solidité et les preuves des bénéfices que votre innovation apporte par rapport à la concurrence ainsi que la perception de valeur qui en est faite par l'utilisateur, qu'il soit un patient, un professionnel de santé, un aidant, un chercheur, établissement de santé... ,
- la mention des brevets et des certifications obtenus ou à venir.
- Le degré de prise en compte du développement durable de la part de l'entreprise

Axe 4 - Modèle économique

L'évaluation portera sur :

- la clarté, la pertinence et la viabilité du modèle économique que vous proposez,
- le positionnement du prix et sa justification,
- les éléments facilitant l'acceptation par les clients.

Axe 5 - Cohérence de la stratégie de développement

L'évaluation portera sur :

- la cohérence de votre stratégie d'accès au marché,
- la pertinence de votre programme expérimental (déjà réalisé ou à venir),
- la maîtrise des aspects réglementaires liés à votre innovation ,
- l'identification des risques et de votre capacité à y faire face efficacement,
- les marques d'intérêt, performance commerciale de la solution si déjà en vente,
- les projections « plausibles » pour l'entreprise dans 3 ans en termes de part de marché, chiffre d'affaire et ressources humaines.

Axe 6 – La capacité entrepreneuriale

L'évaluation portera sur :

- la composition de l'équipe portant le projet,
- les compétences internes, leur complémentarité et la cohérence globale pour mener à bien le projet,
- les partenariats clés et les compétences externes et leur impact sur la solution et la stratégie.

La sélection des finalistes

Les meilleurs dossiers de chaque catégorie, à savoir ceux ayant obtenu les meilleures notes seront sélectionnés.

Les notes restent confidentielles et ne peuvent pas être communiquées aux candidats.

L'organisateur se réserve le droit de communiquer sur les finalistes, sur la base du résumé non confidentiel du projet fourni dans le dossier de candidature, à partir du 20 Octobre 2026.

ARTICLE 7 : LE JURY

Présentation du jury

Le jury sera composé d'experts dans les domaines TIC et Santé, de renommées nationale et internationale.

Les compétences du jury

Le jury est souverain. Il analyse les projets au regard des critères de notation (cf. article 6).

Il n'est pas tenu de justifier ses décisions et celles-ci sont sans appel. Il peut le cas échéant décider de ne pas attribuer de prix.

L'organisateur se réserve par ailleurs le droit d'annuler le concours s'il constate un nombre insuffisant de dossiers ou si leur qualité ne répond pas aux critères exigés pour la désignation des lauréats.

Droits de propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourrait donner lieu le projet ou la création, la conception ou l'invention contenus dans le dossier de candidature restent la propriété exclusive et totale des candidats.

Les membres du jury et l'organisateur du concours sont informés de la confidentialité des informations partagées mais ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat notamment si une publication reproduit des travaux protégés.

Les candidats déclarent sur l'honneur être titulaires de l'ensemble des droits attachés à leurs projets et s'engagent à révéler et garantir l'organisateur du concours des **Trophées de la e-santé** de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté.

ARTICLE 8 : LES AUDITIONS DES FINALISTES

La présence physique des candidats sélectionnés est obligatoire le mercredi 18 Novembre 2026 pour la présentation publique des projets, à l'Ecole d'Ingénieurs ISIS – 95 rue Firmin Oules 81 100 Castres.

Il est prévu 7 minutes de présentation orale et 6 minutes de questions / réponses avec le jury.
 Cette session, se tiendra exclusivement devant un jury composé d'expert et soumis à la confidentialité, dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'une connexion internet.

Les présentations PowerPoint (devant respecter le format qui sera fourni par l'organisateur) devront être transmises à l'organisateur au plus tard le **10 Novembre 2026 à 17h00** ; elles ne seront ni diffusées ni exploitées en dehors du temps de l'audition.

ARTICLE 9 : LA REMISE DES PRIX DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITE DE LA E-SANTE

Les **Trophées de la e-santé** seront remis lors d'une cérémonie dans le cadre de l'Université de la e-santé **le jeudi 19 Novembre 2026 à 15h.**

La présence physique des candidats sélectionnés est obligatoire le mercredi 18 Novembre 2026 pour les présentations publiques des projets, de même leur présence est obligatoire jeudi 19 Novembre 2026 pour recevoir le Trophée.

En cas d'absence des gagnants lors de la remise des prix, le jury se réserve le droit d'attribuer le dit trophée au dossier arrivé en 2^{ème} position.

ARTICLE 10 : LES PRIVILEGES

	Finalistes	Lauréats
Gratuité	Pass Déjeuner / Diner offert pour une personne	
Visibilité	Visibilité sur certains supports de communication de l'Université de la e-santé 2026, avant, pendant et l'évènement : - Communiqué de Presse - Réseaux sociaux de l'évènement - E-mailing d'annonce des finalistes - Site internet de l'évènement	Visibilité sur les supports de communication de l'Université de la e-santé 2026, avant, pendant et après l'évènement : - Communiqué de Presse des Lauréats - Annonce des lauréats sur le Réseaux sociaux de l'évènement - Site internet de l'évènement - E-mailing d'annonce des lauréats - Enregistrement d'un micro podcast, post cérémonie des Trophées de la e-santé

Networking		Mise en relation avec le parrain de la catégorie, sponsors et partenaires de l'Université de la e-santé
------------	--	---

ARTICLE 11 : L'ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Tout candidat au concours des **Trophées de la e-santé 2026** s'engage à :

- prendre connaissance et accepter entièrement et sans réserve le présent règlement,
- fournir des renseignements exacts dans son dossier de candidature. S'il se révèle que tout ou partie des informations fournies par le candidat ont un caractère mensonger, ce dernier pourra être éliminé immédiatement du concours sans réclamation possible. Par ailleurs, le finaliste qui aura fourni de fausses informations verra son prix annulé,
- pour les candidats sélectionnés, qu'au moins un représentant du projet soit présent physiquement **le mercredi 18 et jeudi 19 Novembre 2026** sur le site de l'évènement,
- fournir à l'organisateur sa présentation PowerPoint et les éléments annexes au plus tard pour le **10 novembre 2026**,
- autoriser expressément l'organisateur à exploiter, utiliser et diffuser, via tous supports, ses nom, prénom, lieu d'études, ainsi que les éléments caractéristiques de son activité et de son projet (résumé non confidentiel), pendant une durée d'un an à l'issue du concours. Il renonce, uniquement pour les besoins de ce concours, à revendiquer tout droit sur son image et accepte par avance la diffusion des enregistrements, vidéos et photographies pris à l'occasion de la présentation du projet devant le jury et de la remise des prix,
- à informer, pendant une période d'un an minimum à l'issue du concours, l'organisateur de l'évolution du projet ou de l'entreprise.

ARTICLE 12 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre du dossier de candidature n'ont pas d'autres finalités que de promouvoir les événements de l'Université de la e-santé, d'informer des actualités dans le domaine de la e-santé et de gérer l'organisation du concours des Trophées de la e-santé.

Ce traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la Technopole de Castres-Mazamet dont l'un des fondements est la promotion de la e-santé.

Le responsable de traitement est Castres-Mazamet Technopole, aucune donnée n'est transférée en dehors de l'Union européenne. Les membres du jury de sélection, composé d'experts et de sponsors en lien avec la e-santé, ont connaissance de certaines données.

Les données personnelles sont conservées pour une durée de 5 ans, à compter de la date d'organisation de la cérémonie de remise des Trophées. Engagée dans un processus de gestion responsable des données personnelles qui lui sont confiées, Castres-Mazamet Technopole met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour assurer leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité.

Conformément aux dispositions prévues par le Règlement n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez

demander à tout moment d'avoir accès à vos données personnelles, de les rectifier, d'en demander l'effacement, de limiter leur traitement ou de vous y opposer.

Vous pouvez exercer vos droits ou nous contacter pour toutes questions relatives à vos données personnelles :

- par courriel à l'adresse suivante : dpo@legidata.fr
- par téléphone au numéro suivant : 06.65.760.680
- par courrier avec objet Castres-Mazamet Technopole à l'adresse suivante : Légidata, hôtel d'entreprises L'Arobase, 2 rue Georges Charpak – 81290 Labruguière

En cas de difficultés, de réponse insatisfaisante ou d'absence de réponse, vous disposez également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sise 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS cedex 07.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à joindre le responsable de projet en charge du concours :

	Yann Peter Directeur 06 33 97 01 44 yann.peter@castres-mazamet.com
---	--